

Réf: Dossier N° : 54358

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « KLAGNON » en abrégé «KLG SARL »

**Siège social : ABIDJAN - ABOBO Anonkoua-Kouté Sogegar, Ilot 20036,
Bat 19, 13 BP 1000 ABJ 13**

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 12 Sept 2018 reçus par Me TCHRIFFO O. Fulgence, Notaire, enregistrés au CEPICI, le 17 Sept 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « KLAGNON » en abrégé «KLG SARL ».

Objet: Bâtiment, Travaux Publics ;Assainissement ;Divers ; La prise de participation dans toutes entreprises, sociétés ivoiriennes ou étrangères, créées ou à créer ou ayant un objet similaire. Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières, et immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires de la société ou pouvant être rattachées directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

**Siège social: ABIDJAN - ABOBO Anonkoua-Kouté Sogegar, Ilot 20036,
Bat 19, 13 BP 1000 ABJ 13**

GERANT: Monsieur ADAMA KONE.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-24545 du 17/09/2018 au Tribunal du

Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°22106 du 17/09/2018

Pour Avis

Le CEPICI

